

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 73 Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation 3.1			
Code	PEGL3B73LG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Jean-Pol LAUWENS (jean-pol.lauwens@helha.be) HELHa Loverval Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be) Jacky THYS (jacky.thys@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGL3B73LGA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 30 h / 2 C des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL3B73LGA Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection 20
des difficultés d'apprentissage et leur remédiation

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Différenciation des apprentissages, notions d'orthopédagogie et détection des difficultés d'apprentissage et leur remédiation			
Code	6_P EGL3B73LGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Laura MARTELLA (laura.martella@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours familiarise l'étudiant aux concepts clés relatifs à la différenciation des apprentissages en vue d'un transfert dans sa pratique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Dans une logique de lutte contre l'échec scolaire, amener l'étudiant à

- prendre en considération l'hétérogénéité des publics et leurs besoins spécifiques
- repérer les forces et les difficultés de l'élève pour adapter l'enseignement et favoriser la progression des apprentissages

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Acte d'apprendre
- Leviers et freins à l'apprentissage - différenciation pédagogique - remédiation

Démarches d'apprentissage

- Exposés
- Approche interactive
- Analyse de dispositifs de formation observés ou prestés
- Echanges avec les maîtres de stage sur leurs pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

- CARON, J. (2003). Appivoiser les différences. Montréal : Chenelière Education.

- GILLIG, J.-M. (2001). Les pédagogies différenciées. Origine, actualité, perspectives. Bruxelles : De Boeck.
- GOUPIL, G. (2007, 3e éd.). Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Montréal : G. Morin.
- HUME, K. (2009). Comment pratiquer la pédagogie différenciée avec de jeunes adolescents ? La réussite scolaire pour tous. Bruxelles: De Boeck.
- PARE, M. & LEROUX, M. (2016). Mieux répondre aux besoins diversifiés de tous les élèves. Des pistes pour différencier, adapter et modifier son enseignement. Montréal : Chenelière Education.
- SIAUD-FACCHIN, J. (2006). Aider l'enfant en difficulté scolaire. Paris : O. jacob.
- SPRENGER, M. (2010). La différenciation pédagogique. Montréal : Chenelière Education.
- TOMLINSON, C. A. (2004). La classe différenciée. Montréal : Chenelière Education.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

disponibles sur la plateforme ConnectEd

4. Modalités d'évaluation

Principe

A travers les séances, les activités proposées, les travaux à remettre et la pratique effective, l'étudiant ou l'étudiante applique ou construit des outils pratiques permettant de différencier sa pratique de classe. La maîtrise de la langue française écrite est prise en compte et peut conduire à l'échec le cas échéant.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).